


DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Publié le 
ID : 042-214201865-20220921-DEL_2022_074-DE

Extrait :

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Délibération :
N° DEL 2022 074

OBJET :
EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION
COMMERCIAL ET ARTISANAL POUR LE
LOCAL COMMERCIAL SIS 4 RUE JEAN
JAURÈS

Séance du 21 septembre 2022

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA

Étaient absents

M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Christophe TOTEL (pouvoir à Damien LEFORT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L214-1, L213-4 à L213-7 et L300-1 ;
Vu le Droit de Prémption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux instauré par la délibération n° DEL-2012-089 du 27 septembre 2012 ;
Vu le projet de renouvellement urbain du centre-ville dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain Régional (PRIR) ;
Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) datée du 12 mai 2022, informant la Commune de la vente d'un local commercial sis 4 rue Jean Jaurès (références cadastrales : section AB, parcelle 128, d'une superficie de 00ha 00 a 96 ca), pour un prix de 39 000 € ;

Contenu :

L'emplacement du local (à proximité de la colline du But, du Cinéma Chaplin) est stratégique pour permettre une redynamisation commerciale et artisanale sur cette partie du périmètre du Droit de Prémption.
Ce local a accueilli auparavant différentes activités commerciales (produits d'hygiène et d'entretien, vêtements de sport...)
Le local bénéficie d'aménagements intérieurs (plaques murales permettant d'accrocher des présentoirs, comptoir...) que la collectivité pourrait conserver.
La Ville a notifié sa volonté de préempter ce local par courrier en date du 25 avril 2022 et une visite des lieux s'est faite le 09 juin 2022.
A ce jour, plusieurs projets sont à l'étude avec divers partenaires.

Proposition :

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à exercer son droit de prémption urbain sur le local sis 4 rue Jean Jaurès, au prix et aux modalités fixés dans la DIA, soit 39 000 €,
- à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

S'abstenant : 1
Jean-Louis VALENTE

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,

Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY